

S | X | M^{MC}

Contrat à terme mini
sur l'indice S&P/TSX 60^{MC}

SXM

Introduction aux contrats à terme SXM

Avis de non-responsabilité

Les prévisions et opinions émises dans cette présentation reflètent celles des présentateurs/auteurs seulement et ne reflètent en aucun cas celles de Bourse de Montréal Inc. ou de l'une de ses affiliées. La présentation n'est pas endossée par la Bourse ou ses affiliées. Les informations contenues dans la présente présentation, incluant les données financières et économiques, les cotes boursières ainsi que toutes analyses et interprétations de celles-ci, sont fournies à titre informatif seulement et ne doivent en aucun cas être interprétées dans toute juridiction comme étant un conseil ou une recommandation relativement à l'achat ou la vente d'instruments dérivés ou de titres sous-jacents ou comme étant un avis de nature juridique, comptable, financier ou fiscal. La Bourse et ses affiliées n'endossent ni ne recommandent les valeurs mobilières discutées dans cette présentation. La Bourse et ses affiliées recommandent que vous consultiez vos propres experts en fonction de vos besoins. Bien que ce document ait été conçu avec soin, la Bourse et/ou ses affiliées se dégagent de toute responsabilité quant à d'éventuelles erreurs ou omissions ou quant à votre utilisation de, ou confiance dans, l'information. La Bourse se réserve le droit de modifier ou réviser, à tout moment et sans avis préalable, le contenu de cette présentation. La Bourse, ses affiliées, ses administrateurs, dirigeants, employés et mandataires ne seront aucunement responsables des dommages, pertes ou frais encourus à la suite de l'utilisation de l'information apparaissant dans cette présentation.

“S&P®” et “Standard & Poor's®” sont des marques de commerce enregistrées de McGraw-Hill Companies, Inc. et “TSX®” est une marque commerciale déposée de TSX Inc. L'utilisation de ces marques de commerce n'a pas été autorisée pour BetaPro et iShares. Les produits mentionnés dans cette présentation ne sont pas commandités, endossés, vendus ou promus par S&P ou TSX; et, S&P et TSX ne donnent aucune déclaration, garantie ou condition quant aux recommandations d'investir dans ces produits.

SXM^{MC} est une marque de commerce de Bourse de Montréal Inc.

Qu'est-ce qu'un contrat à terme?

- Les contrats à terme sont des ententes visant l'achat ou la vente d'un produit spécifique :
 - À un prix spécifique
 - À une date spécifique
- Un acheteur pour chaque vendeur.
- Si la position n'est pas fermée avant l'échéance, les deux parties à un « contrat à terme » devront remplir les obligations du contrat à la date de règlement.

Options vs contrats à terme

Options

L'acheteur a le droit, et non l'obligation, de prendre possession du sous-jacent.

A une valeur à l'expiration seulement si elle est « en jeu ».

Profit ou perte non réalisé tant que la position n'est pas fermée.

Paiement d'une prime.

Contrats à terme

L'acheteur et le vendeur ont une obligation si la position n'est pas fermée avant l'échéance.

A une valeur du moment que le prix fluctue par rapport au prix initial.

Position « évaluée au marché » à la fin de chaque jour de négociation.

Aucun coût initial, doit déposer une marge (ou dépôt de bonne foi).

Qu'est-ce qu'un indice boursier?

- Un indice sert à mesurer les variations d'un panier de titres.
- Représente un secteur précis ou plusieurs secteurs du marché.
- Souvent utilisé par les médias financiers pour suivre le rendement du marché ou d'un portefeuille.

Les contrats à terme sur indices boursiers

- Les contrats à terme sur indices boursiers suivent de près le niveau de leur indice sous-jacent.
- Normalement appelé l'indice « sous-jacent » ou l'indice « au comptant ».

Marché au comptant vs marché à terme

Marché au comptant

N'a pas lieu dans un endroit central. Il s'agit d'un réseau d'acheteurs et de vendeurs.

Reflète la valeur en fonction des conditions de marché actuelles.

Le prix tient compte du règlement immédiat et de la livraison.

Les participants assument habituellement le risque de défaillance de la contrepartie.

Marché à terme

Se déroule dans un endroit central, soit une bourse.

Reflète le prix au comptant plus un coût d'opportunité à cause du règlement différé.

Le prix tient compte du « coût de portage » (emprunt, entreposage et assurance).

La corporation de compensation assume le risque.

Qu'est-ce que l'indice S&P/TSX 60?

- Suit le rendement des 60 plus grandes sociétés négociées à la Bourse de Toronto et est un indice « notionnel ».
- Comprend des sociétés des 10 secteurs suivants :
 - Industrie de base (matériaux)
 - Services financiers
 - Biens de consommation discrétionnaire
 - Biens de consommation
 - Services de télécommunication
 - Santé
 - Industrie de base
 - Énergie
 - Services publics
 - Technologie de l'information

Source : Standard & Poor's, *S&P/TSX 60 Index Fact Sheet*, 31 décembre 2010

Pourquoi est-il important?

- Capitalisation boursière de 1,144 milliard de dollars.
- Ce qui équivaut à environ 73 % de la capitalisation boursière du marché canadien.
- Permet de saisir la direction du marché boursier canadien afin d'aider aux décisions d'investissement.

Source : Standard & Poor's, *S&P/TSX 60 Index Fact Sheet*, 31 décembre 2010

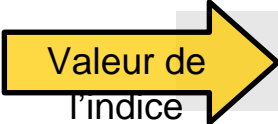
Contrats à terme mini sur l'indice S&P/TSX 60 (SXM)

- Les prix des contrats à terme SXM sont établis en fonction de l'indice S&P/TSX 60.
- Multiplicateur du contrat = 50,00 \$CAN multiplié par le niveau actuel du contrat à terme SXM.
 - Exemple :
Valeur du contrat SXM = 800 points d'indice
800 points d'indice x 50,00 \$CAN
= 40 000,00 \$CAN

Unité de fluctuation des prix SXM

- Unité minimale de fluctuation = 1 point
- 1 point = 0.10 point d'indice
 - $0,10 \times 50,00 \text{ \$CAN} = 5,00 \text{ \$CAN}$ par contrat

Variation de prix SXM

Valeur S&P/TSX 60	P. & P. Position acheteur	P. & P. Position vendeur
801,50	+75,00 \$	-75,00 \$
801,00	+50,00 \$	-50,00 \$
800,50	+25,00 \$	-25,00 \$
 800,00	0	0
799,50	-25,00 \$	+25,00 \$
799,00	-50,00 \$	+50,00 \$
798,50	-75,00 \$	+75,00 \$

En fonction d'un contrat

Heures de négociation SXM

- Séance initiale :
6 h à 9 h 15 (ET)

- Séance régulière :
9 h 30 à 16 h 25 (ET)

Quelle échéance négociier?

- Échéances trimestrielles :
 - Mars (H)
 - Juin (M)
 - Septembre (U)
 - Décembre (Z)

Règlement du contrat SXM

- Règlement en espèces fait au cours d'ouverture de l'indice à la date de règlement final tel que déterminé par Standard & Poor's.
- Dernier jour de négociation
 - La négociation se termine le jour ouvrable précédant la date de règlement final.
- Date de règlement final
 - 3^e vendredi du mois d'échéance.

Pourquoi utiliser les contrats SXM?

- Pour obtenir une exposition au marché canadien.
- Pour protéger un portefeuille.
- Pour tirer profit de l'arbitrage d'indice.